

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE  
\*\*\*\*\*

COOPERATION CAMEROUN - BANQUE  
MONDIALE  
\*\*\*\*\*

PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME  
DE L'EDUCATION AU CAMEROUN  
\*\*\*\*\*

COMITE DE PILOTAGE  
\*\*\*\*\*

UNITE DE COORDINATION ET DE GESTION  
\*\*\*\*\*



P 172885-PAREC  
Crédit IDA N° 62160-CM & IDA 67930-CM  
Don IDA N° D2910-CM  
Don GPE TF B4072

REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE - WORK - FATHERLAND  
\*\*\*\*\*

CAMEROON - WORLD BANK COOPERATION  
\*\*\*\*\*

CAMEROON EDUCATION REFORM  
SUPPORT PROJECT  
\*\*\*\*\*

STEERING COMMITTEE  
\*\*\*\*\*

COORDINATION AND MANAGEMENT UNIT  
\*\*\*\*\*

## PASSATION DES MARCHÉS DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES NON INTELLECTUELLES

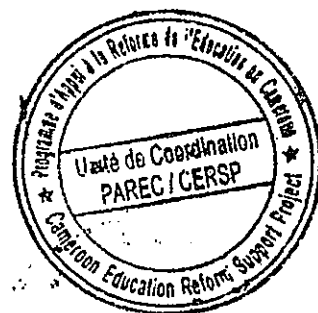
### DEMANDE DE COTATIONS

N°020/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/11-2025 DU 04/11/2025

RELATIVE À LA PRODUCTION DES GADGETS, DU MAGAZINE  
SEMESTRIEL ET DES AGENDAS 2026 POUR L'UNITÉ DE  
COORDINATION ET DE GESTION DU PROGRAMME D'APPUI  
À LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN (PAREC)

**FINANCEMENT** : *Crédit IDA n° 62160 – CM et Don IDA n° D2910 - CM*

*Crédit IDA n° 67930-CM et Don GPE n° TF B4072*



NOVEMBRE 2025

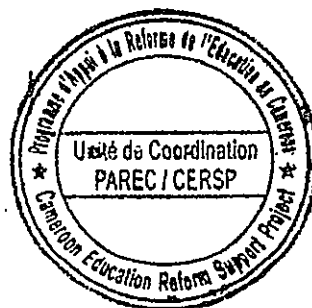
## Table des Matières

### Section I – Instructions aux Soumissionnaires

|                                                                |          |
|----------------------------------------------------------------|----------|
| <b>A. Introduction.....</b>                                    | <b>3</b> |
| 1. Dispositions générales.....                                 | 3        |
| <b>B. Le Dossier de Demande de Cotations.....</b>              | <b>3</b> |
| 2. Contenu du Dossier.....                                     | 3        |
| <b>C. Préparation des cotations.....</b>                       | <b>3</b> |
| 3. Langue de l'offre .....                                     | 3        |
| 4. Documents constitutifs de l'offre .....                     | 3        |
| 5. Cotation.....                                               | 3        |
| 6. Monnaies de l'offre.....                                    | 4        |
| 7. Délai de validité des cotations .....                       | 4        |
| <b>D. Dépôt des cotations .....</b>                            | <b>4</b> |
| 8. Cachetage et marquage des offres .....                      | 4        |
| 9. Date et heure limite de dépôt des offres.....               | 4        |
| <b>E. Ouverture des plis et évaluation des offres.....</b>     | <b>4</b> |
| 10. Ouverture des plis.....                                    | 4        |
| 11. Evaluation et Comparaison des offres .....                 | 4        |
| <b>F. Attribution de la Lettre de Marché.....</b>              | <b>5</b> |
| 12. Attribution de la Lettre de marché.....                    | 5        |
| 13. Notification de l'attribution de la Lettre de marché ..... | 5        |
| 14. Signature de la lettre de marché .....                     | 5        |
| 15. Corruption et manœuvres frauduleuses .....                 | 5        |

### Section II – Avis de Demande de Cotations.....9

|                                               |           |
|-----------------------------------------------|-----------|
| <b>Section III – Modèles d'annexes.....</b>   | <b>10</b> |
| 1. Lettre de cotation.....                    | 10        |
| 2. Bordereau Descriptif et Quantitatif.....   | 11        |
| 3. Description technique des fournitures..... | 13        |
| 4. Lettre de marché.....                      | 17        |



## Section I - Instructions aux Soumissionnaires<sup>1</sup>

### A. Introduction

1. Dispositions générales 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

### B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier 2.1 Le Dossier de Demande de Cotations décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) L'Avis de Demande de Cotations (DC) ;
  - (b) Le Modèle de lettre de cotations ;
  - (c) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
  - (d) La Description technique des prestations ;
  - (e) Le Modèle de lettre de marché.

- 2.2 Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans la Demande de Cotations.

### C. Préparation des cotations

3. Langue de la cotation 3.1 La cotation ainsi que toute correspondance la constituant, seront rédigées en français.
4. Documents constitutifs de la cotation 4.1 L'offre présentée par le Prestataire comprendra les documents suivants :
- (a) La Lettre de Cotation remplie, datée et signée ;
  - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
  - (c) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé ;
  - (d) Les pièces administratives listées au point 5.4 ;
  - (e) Les références du Soumissionnaire pour des prestations similaires (joindre les copies de la première et de la page de signature du marché enregistré ainsi que le PV de réception). Le Prestataire donnera dans son offre une liste de contacts que le client se réserve le droit de rencontrer, pour établir la véracité des renseignements fournis.

5. Cotations 5.1 Le Prestataire précisera dans la lettre de cotations le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors Taxes (HT, Hors TVA) ;
- Et
- b. Toutes Taxes Comprises (TTC), TVA comprise.

Le Prestataire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans la Demande de Cotations en indiquant pour chaque article, dans la ligne qui lui est réservée, les caractéristiques, les prix unitaires, le prix total et les délais des prestations qu'il se propose de livrer, à la demande de l'Acheteur, en exécution de la présente Lettre de marché.

- 5.3 Le Prestataire remplira et signera le projet de lettre de marché

- 5.4 Autres : le Prestataire produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et comprenant, les éléments suivants en cours de



<sup>1</sup> Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

validité datant de moins de trois (03) mois : (i)- l'attestation de non faillite ; (ii)- l'attestation de conformité fiscale timbrée ; (iii)- le certificat de non exclusion des marchés délivré par l'ARMP ; (iv)- le registre de commerce ; (v)- l'attestation d'immatriculation timbrée ; (vi)- l'attestation de conformité sociale délivrée par la CNPS ; (vii) l'attestation de domiciliation bancaire ; (viii) la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des années 2022 à 2025

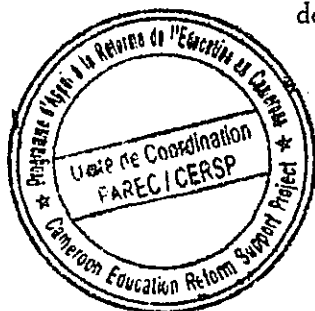
- |                                    |     |                                                                                                        |
|------------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6. Monnaies de l'offre             | 6.1 | Les prix seront libellés en Francs CFA.                                                                |
| 7. Délai de validité des cotations | 7.1 | Les cotations seront valables pendant une période de soixante (60) jours suivant l'ouverture des plis. |

#### D. Dépôt des cotations

- |                                              |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8. Cachetage et marquage des offres          | 8.1 | <p>Les soumissionnaires placeront l'original et six (06) copies de leurs cotations dans une enveloppe cachetée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) destinée au Client à l'adresse indiquée dans l'avis de Demande de Cotations ; et</li> <li>(b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'Avis de Demande de Cotations.</li> </ul> |
| 9. Date et heure limites de dépôt des offres | 9.1 | <p>Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Demande de Cotations.</li> </ul>                                                                                                                                                                |

#### E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- |                                             |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10. Ouverture des plis par l'Acheteur       | 10.1 | L'Acheteur ouvrira les plis à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans l'Avis de Demande de Cotations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                             | 10.2 | L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 11. Évaluation et Comparaison des cotations | 11.1 | <p>L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'examen de la composition de la cotation suivant le point 4.1 ci-dessus ;</li> <li>• L'examen de la conformité des cotations du point de vue des délais et spécifications techniques</li> <li>• La vérification des opérations arithmétiques en se référant le cas échéant aux prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;</li> <li>• L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;</li> <li>• La vérification a posteriori suivant les critères de qualification et de véracité des références données par le Prestataire :</li> </ul> |



Avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires dans la production des supports de communication d'un montant cumulé d'au moins quinze millions (15 000 000) de FCFA ou un marché similaire d'égale montant au cours des années 2022 à 2025. Joindre les copies de la première et de la page de signature du marché enregistré et le procès-verbal de réception correspondant.

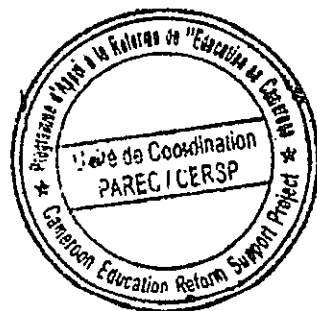
**NB :**

-Le certificat de non exclusion des marchés délivré par l'ARMP est une pièce obligatoire à la conformité de la cotation dont l'absence entraînera l'élimination du soumissionnaire après le délai de 48h suivant l'ouverture des plis

-Les références de moins de cinq millions (5 000 000) F CFA TTC, ne seront pas prises en compte dans l'évaluation et la comparaison des cotations.

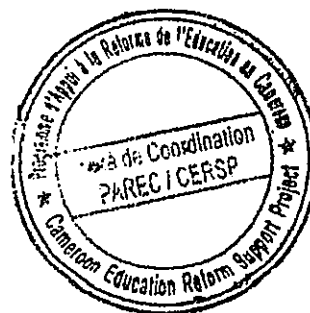
**F. Attribution de la Lettre de marché**

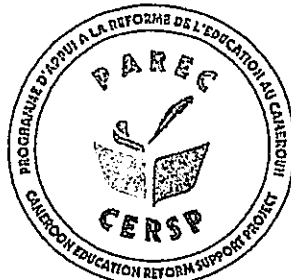
- |                                                          |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12. Attribution de la Lettre de marché                   | 12.1 | L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante. L'attribution ne sera définitive qu'après vérification des informations (références) données ci-dessus et après une séance de préparation du Contrat pour s'assurer que le Prestataire a une parfaite connaissance de la consistance des prestations. |
| 13. Notification de l'attribution de la Lettre de marché | 13.1 | L'Acheteur notifiera par correspondance le Prestataire de l'attribution de la lettre de marché. La signature de la lettre de marché par le Prestataire et l'Acheteur constituera le marché. Cette lettre de marché sera notifiée par Ordre de Service de Démarrage des prestations, invitant le Prestataire à exécuter les prestations dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.                                                                         |
| 14. Signature de la Lettre de Marché                     | 14.1 | Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera, datera et renverra la Lettre de Marché au Prestataire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 15. Corruption et manœuvres frauduleuses                 | 15.1 | Le personnel du Client et les Prestataires doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :                                                                                                                                             |



- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et

- (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au pays Bénéficiaire. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Bénéficiaire des avantages de cette dernière.
- (iii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.





**AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS N°020/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/11-2025 DU 04 NOVEMBRE 2025  
RELATIVE A LA PRODUCTION DES GADGETS, DU MAGAZINE SEMESTRIEL ET DES AGENDAS 2026  
POUR L'UNITÉ DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME  
DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN (PAREC)**

**1. Objet**

L'Etat du Cameroun a reçu un fonds de l'Association Internationale pour le Développement afin de financer le Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC), et a l'intention d'utiliser une partie des fonds dudit crédit pour effectuer les paiements au titre de la Demande de Cotations relative à *la production des gadgets, du magazine semestriel et des agendas 2026 pour l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC)*.

Le Coordonnateur Général du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC) invite, par la présente Demande de Cotations, les Prestataires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, *pour la production des gadgets, du magazine semestriel et des agendas 2026 pour l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC)*, dont le Bordereau Descriptif et Quantitatif est contenu dans ce dossier de Demande de Cotations.

**2. Financement**

Le financement relatif à ce marché est assuré à 100% par :

- Crédit IDA n° 62160 – CM et Don IDA n° D2910 - CM
- Crédit IDA n° 67930-CM et Don GPE n° TF B4072

**3. Validité des Cotations**

Les Cotations seront valables pour une période de **soixante (60) jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

**4. Consultation et Retrait de la Demande de Cotations**

La Demande de Cotations peut être consultée et retirée gratuitement à l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC, située à Bastos, Rue Ambassade de Chine, Face Haut-Commissariat du Canada, B.P. : 35 450, Yaoundé-CAMEROUN, tél : (+237) 222 21 89 64.

**5. Remise des Cotations**

Les Soumissionnaires produiront un (01) original et six (06) copies marqués comme tels.  
Les offres seront déposées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard : **le 01 décembre 2025 à 14 heures**, avec la mention :

**« DEMANDE DE COTATIONS N°020/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/11-2025 DU 04/11/25 RELATIVE  
À LA PRODUCTION DES GADGETS, DU MAGAZINE SEMESTRIEL ET DES AGENDAS 2026 POUR L'UNITÉ DE COORDINATION  
ET DE GESTION DU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN (PAREC) »  
A L'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »**

## 6. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts le même jour 01 décembre 2025 à 15 heures précises, dans la salle de réunion de *l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC*, située à Bastos, Rue Ambassade de Chine, Face Haut-Commissariat du Canada, B.P: 35 450, Yaoundé-CAMEROUN, tél : (+237) 222 21 89 64, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

## 7. Attribution

La Lettre de Marché sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre conforme pour l'essentiel aux prescriptions de la Demande de Cotations, évaluée la moins disante et possédant la qualification requise.

## 8. Lieu et délai de livraison

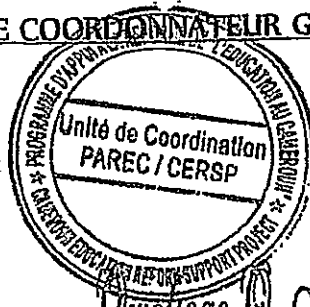
Les prestations sont à exécuter à l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC ; dans un délai de trente (30) jours suivant la date de notification de l'Ordre de Service de Démarrage des prestations ainsi du Bon à Tirer (BAT).

## 9. Renseignements

Les soumissionnaires intéressés et désirant obtenir des informations complémentaires peuvent se rapprocher de l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC, située à Bastos, Rue Ambassade de Chine, face Haut-Commissariat du Canada, B.P. : 35 450, Yaoundé, tél : (+237) 222 21 89 64.

Fait à Yaoundé le 04 novembre 2025

LE COORDONNATEUR GENERAL



### Ampliations

- ARMP
- CHRONO
- ARCHIVES

### Section III – Annexes

#### 1. Lettre de Cotations

Date : \_\_\_\_\_

Demande de Cotations N°020/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/II-2025 du 04/II/2025

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Monsieur le Coordonnateur Général,

Après avoir examiné la Demande de Cotations N°020/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/II-2025 nous, soussignés, proposons de **produire les gadgets, le magazine semestriel et les agendas 2026 pour l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC)** pour la somme de \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) Hors TVA (HT) et de \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) Toutes Taxes Comprises (TTC) ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons à exécuter les prestations dans un délai de \_\_\_\_\_, selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **60 jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

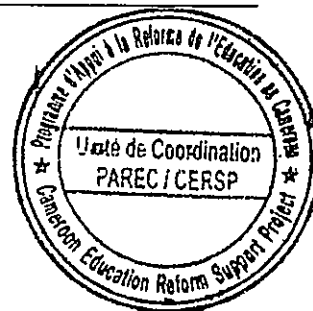
Le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
[Signature]

\_\_\_\_\_  
[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : \_\_\_\_\_

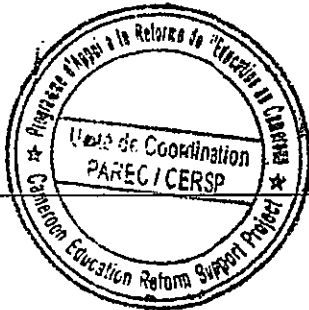
[Nom du Prestataire]



Demande de Cotations N°020/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/II-2025

Date et heure limite de remise des offres : 01 décembre 2025 à 14h, heure locale

## 1 - Bordereau Descriptif et Quantitatif (à remplir par le Prestataire)

| N°                | DÉSIGNATIONS        | DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ARTICLE                                                  | QUANTITÉ | PRIX UNITAIRE |            | PRIX TOTAL | LIVRAISON                                                                                                                                                   |
|-------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------|------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                   |                     |                                                                                     |          | En chiffres   | En lettres |            | Lieu / Délai                                                                                                                                                |
| 1.                | DEPLIANTS           |                                                                                     | 3 500    |               |            |            | UCG du PAREC<br>Yaoundé<br><br>/<br><br>30 jours suivant la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations et du Bon à Tirer (BAT) |
| 2.                | CALENDRIER 2026     |                                                                                     | 250      |               |            |            |                                                                                                                                                             |
| 3.                | MAGAZINE SEMESTRIEL |  | 500      |               |            |            |                                                                                                                                                             |
| 4.                | AGENDA 2026         |                                                                                     | 350      |               |            |            |                                                                                                                                                             |
| Montant Total HT  |                     |                                                                                     |          |               |            |            |                                                                                                                                                             |
| TVA (19,25%)      |                     |                                                                                     |          |               |            |            |                                                                                                                                                             |
| AIR (2,2 / 5,5%)  |                     |                                                                                     |          |               |            |            |                                                                                                                                                             |
| Montant Total TTC |                     |                                                                                     |          |               |            |            |                                                                                                                                                             |
| NET A PAYER       |                     |                                                                                     |          |               |            |            |                                                                                                                                                             |

## 2. Description technique minimale des Prestations

| N° | DÉSIGNATIONS        | DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ARTICLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | QUANTITÉ | LIVRAISON                                                                                                                                                          |
|----|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |          | Lieu / Délai                                                                                                                                                       |
| 1  | DEPLIANTS           | Dépliants A4 plié en 3<br>Quadrichromie sur papier couché brillant 170 gr<br>(2500 en français et 1000 en anglais)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3 500    | <b>UCG du PAREC<br/>Yaoundé</b><br><br>/<br><br><i>30 jours suivant la<br/>date de notification<br/>de l'ordre de service<br/>de démarrage des<br/>prestations</i> |
| 2  | CALENDRIER 2026     | Format : 6x3,375 (13 feuillets) ; feuillet : 170g<br>• Impression couleur, recto - verso et bleed avec le logo du PAREC<br>• Sur papier régulier mat ou papier glacé<br>• Format de la base : 6x 12,5cm<br>• Support en carton glacé 12pts<br>• Reliure spirale de métal (wire -0)                                                                                                                                                                                                                         | 250      |                                                                                                                                                                    |
| 3  | MAGAZINE SEMESTRIEL | • Format A4 fermé<br>• Impression quadrichromie recto verso, couverture et intérieur<br>• papier intérieur couché brillant 90g/m2<br>• Couverture couché brillant, laminé 170g/m², vernissage brillant de la couverture recto seul<br>• Façonnage piquage à cheval<br>Nombre de pages : 28                                                                                                                                                                                                                 | 500      |                                                                                                                                                                    |
| 4  | AGENDA 2026         | • Format : 19 x24 cm fermé, 38x24 cm ouvert, 138 pages<br>• Couverture rigide amovible en cuir recyclé / double motif avec rabat en deux tons (bleue + blanc) marquage du millésime 2026 creusé et du logo du PAREC sur dôme<br>• Corps de l'agenda 128 pages, ivoire ou blanc<br>• Impression : papier recyclé 125 gr avec logo du PAREC<br>• 10 pages personnalisées en quadri sur papier CB 2F 170g, (informations fournies par le maître d'ouvrage)<br>• jours fériés au Cameroun et fêtes officielles | 350      |                                                                                                                                                                    |



#### 4 - Lettre de marché

Aux termes de la Demande de Cotations N°020/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/11/2025, la présente Lettre de Marché a été contractualisée entre le Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC) représenté par son Coordonnateur Général, Monsieur OWOTSOGO ONGUENE Ambroise ci-après désigné « l'Acheteur » d'une part ;

Et

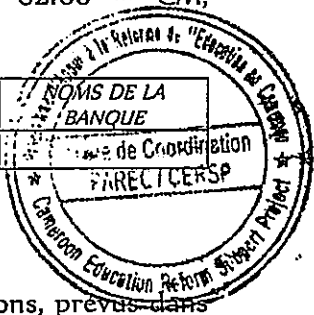
L'Entreprise \_\_\_\_\_ représentée par son Directeur Général ci-après désigné « le Prestataire » d'autre part :

Attendu que l'Acheteur désire que la production des gadgets, du magazine semestriel et des agendas 2026 pour l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC) soit assurée par le Prestataire et a accepté sa cotation pour un montant de \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) Hors TVA (HT) et de \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) Toutes Taxes Comprises (TTC), (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
  - + L'offre du soumissionnaire
  - + Le Bordereau Descriptif et Quantitatif de la présente Lettre de Marché.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur, comme indiqué ci-après, le Prestataire convient de produire les gadgets, le magazine semestriel et les agendas 2026, de remédier à leurs défauts et insuffisances conformément aux stipulations de la présente Lettre de Marché.
3. L'Acheteur s'engage aussi à payer au Prestataire au titre des services, le prix de la Lettre de Marché ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de Marché, selon les modalités ci-après :
  - Les montants Toutes Taxes Comprises, seront versés au Prestataire et à l'administration fiscale et noter que les paiements seront effectués sur présentation d'une facture, du procès-verbal de réception des prestations, de la Lettre de Marché enregistrée et d'un dossier fiscal à jour.
  - Les règlements seront effectués par virement bancaire, dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de dépôt du dossier de paiement complet au secrétariat du Coordonnateur Général du PAREC, dans le cadre du crédit IDA n° 62160 – CM, au compte bancaire du Prestataire ci-après indiqué :

| CODE BANQUE | CODE GUICHET | N° DE COMPTE | CLE RIB | CODE SWIFT | INTITULE DU COMPTE | NOMS DE LA BANQUE |
|-------------|--------------|--------------|---------|------------|--------------------|-------------------|
|             |              |              |         |            |                    |                   |



#### 4. Pénalités de retard :

Si le Prestataire manque à livrer l'une quelconque ou l'ensemble des Prestations, prévues dans le ou les délai(s) spécifié(s) dans le marché, l'Acheteur, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du marché, pourra déduire du prix du marché, à titre de pénalités, une somme équivalente au pourcentage précisé ci-dessous du prix, livraison faite, des prestations en retard, pour chaque semaine de retard, jusqu'à un montant maximum de 10% du prix desdites fournitures. Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra envisager la résiliation du marché.

Le taux applicable : 1/2000<sup>ième</sup> du prix total du marché par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel. 1/1000<sup>ième</sup> du prix total du marché par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

## 5. Intérêts Moratoires

Le montant des intérêts moratoires est calculé par application de la formule suivante :

$I = M \times (n/360) \times i$  dans laquelle :

$M$  = montant HTVA des sommes dues au titulaire ;

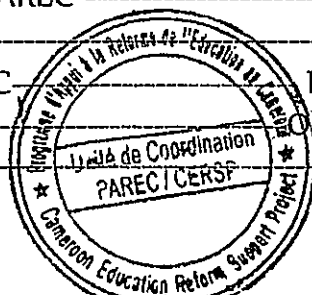
$n$  = nombre de jours calendaires de retard, évalué suivant les modalités fixées au paragraphe précédent ;

$i$  = taux des intérêts moratoires est, pour les paiements en FCFA, le taux d'intervention sur les appels d'offres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), majoré d'un (1) point ; ou, pour les paiements à effectuer en une monnaie autre que le franc CFA, le taux d'escompte pratiqué par la Banque d'émission de cette monnaie, majorée de 0,5 point.

## 6. Commission de réception

La commission de réception est composée des membres ci-après et devra se prononcer sur la réception des Prestations.

- Le Maître d'ouvrage délégué ou son représentant -----Président ;
- Le Spécialiste en Passation des Marchés du PAREC -----Membre ;
- Le Comptable Matières du PAREC-----Membre ;
- La Responsable en Communication du PAREC-----Rapporteur ;
- Le Représentant du MINMAP -----Observateur ;
- Le Cocontractant ou son représentant -----Membre



## 7. Différends et litiges

L'Acheteur et le Prestaire feront tous les efforts possibles pour régler à l'amiable les différends ou litiges survenant entre eux au titre de la présente lettre de marché.

Si trente (30) jours après le commencement de ces négociations informelles, l'Acheteur et le Prestataire ont été incapables de régler le litige à l'amiable, chacune des parties peut demander le règlement du litige soit par conciliation offerte par un tiers, soit par saisine du tribunal compétent au Cameroun.

La Lettre de marché sera exécutée conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun.

## 8. Résiliation du contrat

La présente lettre de marché sera résiliée dans les conditions et formes prévues dans les directives de la Banque Mondiale et aux dispositions de l'article 182 du Code des Marchés Publics en vigueur au Cameroun.

## 9. Timbre et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre de Marché sont à timbrer et à enregistrer par les soins et au frais du Prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

10. Validité et entrée en vigueur de la lettre de Marché

La présente Lettre de Marché ne sera valide qu'après sa signature par l'Acheteur et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Prestataire.

LES PARTIES au contrat l'ont signé en conformité avec les lois en vigueur au Cameroun, les jours, mois et années ci-dessous mentionnés.

LU ET ACCEPTE PAR LE PRESTATAIRE

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

LE COORDONNATEUR GENERAL DU PAREC



Yaoundé, le \_\_\_\_\_

ENREGISTREMENT

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

Demande de Cotations N°020/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/11-2025 du 04/11/25  
 Date et heure limite de remise des cotations : 01 décembre 2025 à 14h  
 Date et heure limite d'ouverture des plis : 01 décembre 2025 à 15 heures  
 Lieu d'ouverture : UCG / PAREC Yaoundé

5 – Tableau de comparaison des cotations

| N° | Nom des soumissionnaires | Nationalité | Conformité de la soumission |     | Exécution | Prix Total HT | Remarques |
|----|--------------------------|-------------|-----------------------------|-----|-----------|---------------|-----------|
|    |                          |             | Oui                         | non | délai     | lieu          |           |
| 1. |                          |             |                             |     |           |               |           |
| 2. |                          |             |                             |     |           |               |           |
| 3. |                          |             |                             |     |           |               |           |
| 4. |                          |             |                             |     |           |               |           |
| 5. |                          |             |                             |     |           |               |           |
| 6. |                          |             |                             |     |           |               |           |

MEMBRES DE LA COMMISSION :

